

MAISON DE LA FAMILLE DES HAUTS-DE-SEINE

COMPTES DE BILAN ET DE RESULTAT

ET ANNEXE COMPTABLE

EXERCICE 2014

h

Maison de la Famille des Hauts de Seine

Maison de Famille Global
Institution et Services

BILAN ACTIF

au 31/12/2014

ACTIF	BRUT	AMORTISSEM PROVISIONS	NET	
			31/12/2014	31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences, Progiciels & Logiciels				
Immob. Incorpor. autres & en-cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Agencem. & Aménagem. des Terrains				
Constructions				
Install. techn., Matériels & Outillages				
Installations, Agencem. & Aménagem.				
Matériel de Transport				
Matériel de Bureau				
Matériel Informatique				
Mobillier & divers				
Immobilsations corporelles en cours				
Immobil.grevées de droit (commodat)				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations & Créances rattachées	20,00		20,00	20,00
Prêts	1 084,00		1 084,00	1 852,00
Dépôts & Cautionnements				
Autres				
F.S.L. et autres Fonds				
Prêts et autres créances				
TOTAL I	1 104,00		1 104,00	1 872,00
Stocks				
CREANCES GESTION				
Usagers et Organismes financeurs				
Etat - Subventions à recevoir				
Autres créances	56 752,53		56 752,53	45 263,62
COMPTES GERES DES TIERS				
Débiteurs, Particuliers & Organismes				
COMPTES FINANCIERS (GESTION)				
Valeurs Mobilières de Placement				
Banques, CCP, Caisse	149 716,19		149 716,19	143 257,03
COMPTES FINANCIERS (TIERS)				
Valeurs Mobilières de Placement				
Banques, CCP, Caisse				
TOTAL II	206 468,72		206 468,72	188 520,65
Charges constatées d'avance	1 463,66		1 463,66	895,50
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL III	1 463,66		1 463,66	895,50
TOTAL ACTIF	209 036,38		209 036,38	191 288,15

Maison de la Famille des Hauts de Seine

Maison de Famille Global
Institution et Services

BILAN PASSIF

au 31/12/2014

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
Fonds Associatif sans droit de reprise	91 469,41	91 469,41
Ecart de Réévaluation		
Subventions d'Investissement non renouvelables		
Réserves autres que sur Projets Associatifs		
Réserves sur Projets Associatifs		
Report à Nouveau	22 939,01	25 728,35
Résultat de l'Exercice	400,06	-2 789,34
Subventions d'Investissement renouvelables		
Sous-total Fonds Propres	114 808,48	114 408,42
Fonds Associatif avec droit de reprise		
Dotations p/alimentation fonds gérés p/compte de tiers		
Provisions réglementées		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Droits des propriétaires (commodat)		
Sous-total Fonds Propres assimilés		
TOTAL I	114 808,48	114 408,42
Provisions pour Risques		
Provisions pour Charges	8 900,00	1 500,00
TOTAL II	8 900,00	1 500,00
Fonds dédiés sur Projets Associatifs	5 000,00	
Fonds dédiés sur autres opérations		
TOTAL III	5 000,00	
DETTES		
Comptes de Gestion		
Emprunts et dettes auprès des établissem. de crédit (1)		
Dettes sur Congés Représentation		
Dettes Financières diverses (2)		
Avances & Subventions à reverser		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 414,41	2 755,01
Dettes Fiscales et Sociales		
Personnel et comptes rattachés	37 158,10	37 373,20
Sécurité Sociale & Organismes Sociaux	26 559,26	31 279,59
Etat et Collectivités Publiques		820,28
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		
Dettes autres	13 186,13	3 151,65
Comptes gérés des tiers		
Particuliers, comptes gérés (tutelles)		
Particuliers, autres		
FSL et autres Fonds, particuliers		
Organismes & dettes autres		
TOTAL IV	80 327,90	75 379,73
Produits constatés d'avance		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF	209 036,38	191 288,15

(1) dont à plus d'un an :

(2) dont concours bancaires :

Maison de la Famille des Hauts de Seine

Maison de Famille Global
Institution et Services

COMPTE DE RESULTAT
(en l'ête)

EXERCICE

2014

LIBELLES	2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits		
Produits & Prestations de Services autres	21 445,00	26 094,50
Subventions de Fonctionnement autres	171 822,09	146 147,88
Reprises sur Amortiss. & Provis., Transferts de Charges	431,11	4,68
Produits de Gestion courante autres	24 083,28	35 334,95
Total des Produits d'Exploitation (I)	217 781,48	207 582,01
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats stockés, Approvisionnements autres		
Variations de Stocks		
Achats et Charges Externes autres	42 283,63	39 270,38
Impôts, Taxes et versements assimilés	5 697,33	8 199,00
Salaires et Traitements	98 257,58	110 304,36
Charges Sociales	48 997,37	52 102,88
Dotations aux Amortissements sur Immobilisations		
Dotations aux Provisions sur Immobilisations		
Dotations aux Provisions sur Actif Circulant		
Dotations aux Provisions pour Risques et Charges	7 400,00	1 500,00
Subventions versées aux Associations		
Charges de Gestion courante autres	10 308,30	5 936,59
Total des Charges d'Exploitation (II)	210 944,21	217 313,21
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	6 837,25	-9 731,20
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des Valeurs Mobilières et Créances autres	814,66	1 207,79
Intérêts et Produits assimilés autres		
Reprises sur Provisions et Transferts de Charges		
Produits nets s/Cessions Valeurs Mobilières Placement		
Total des Produits Financiers (III)	814,66	1 207,79
CHARGES FINANCIERES		
Dotations Financières aux Amortissements et Provisions		
Intérêts et Charges assimilées		
Charges nettes s/Cessions Valeurs Mobilières Placement		
Total des Charges Financières (IV)		
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	814,66	1 207,79
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	7 651,91	-8 523,41
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits Exceptionnels sur Opérations de Gestion & Divers	1 138,11	5 884,94
Produits Exceptionnels sur Opérations en Capital		
Reprises Except. sur Provisions, Transferts de Charges		
Total des Produits Exceptionnels (V)	1 138,11	5 884,94
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges Exceptionnelles / Opérations de Gestion & I.S.	3 389,96	350,87
Charges Except./Opérations en Capital		
Dotations Except. aux Amortissements et Provisions		
Total des Charges Exceptionnelles & I.S. (VI)	3 389,96	350,87
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-2 251,85	5 534,07
5 - RESULTAT INTERMEDIAIRE (3+4)	5 400,06	-2 989,34
+ Report ressources non utilisées des exerc. antérieurs		200,00
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 000,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+Ressources)	219 734,23	214 874,74
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+Engagements)	219 334,17	217 664,08
6 - RESULTAT : EXCEDENT OU INSUFFISANCE	400,08	-2 769,34

ANNEXE COMPTABLE 2014

Le bilan de l'exercice clos au 31.12.2014 (dont le total est de 209 036.38€) et le compte de résultat de l'exercice (dégageant un excédent comptable de 400.06€) ont été établis selon des dispositions du Plan Comptable des associations (règlement CRC 99-01).

I. Faits marquants de l'exercice 2014

Deux évènements majeurs ont impacté positivement la situation financière de la Maison de la Famille en 2014.

Tout d'abord, le mode de calcul de la prestation de service « médiation familiale » est modifié.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CAF 92 verse une prestation de service correspondant à 75% des frais de fonctionnement du service médiation familiale, déduction faite des participations familiales. En conséquence, la revalorisation de la prestation de service impacte sensiblement le budget.

Le nouveau calcul donne une estimation prévisionnelle à 124 345€ (74 792 X 75% X 2,60 -21 500€) contre 100 260€ (88 760€ + 11 500€) l'année précédente.

Pour répondre au cahier des charges de la Caisse nationale d'allocations familiales, ce nouveau calcul prend en charge toutes les charges de fonctionnement du service de médiation familiale, ainsi que celles qui n'étaient pas incluses dans les précédents comptes à savoir :

- Un minimum de charges d'encadrement (jusqu'en 2013, le temps passé par la direction et la responsable administrative et financière était uniquement valorisé en bénévolat).
- Une révision du montant du loyer (plus de la moitié du loyer était prise en charge par l'UDAF 92)
- L'analyse de la pratique obligatoire pour les médiatrices familiales.

Toutes ces dépenses étaient financées par des ressources d'origine privée provenant de l'UDAF 92 jusqu'à fin 2013.

Avec une croissance favorable des ressources versées par la CAF 92 sur l'action médiation familiale, nous étudierons une évolution d'un changement de grille salariale pour les médiatrices dont le statut et la fonction n'existent pas sur l'actuelle convention collective applicable. Depuis l'ouverture de ce service, elles n'ont pas hésité à donner de leur temps pour la promotion et le développement de l'activité malgré des conditions de travail exigeantes (beaucoup de déplacements, contraintes d'organisation de gestion de permanences extérieures, rendez-vous le soir et parfois le samedi...).

La CAF 92 est prête à collaborer avec l'UDAF 92 pour une étude de revalorisation de leurs salaires en prenant garde de ne pas menacer à terme l'équilibre financier du service. En effet, rappelons que la CAF participe à hauteur de 75% du montant de la prestation et qu'il reste toujours 25% des charges à couvrir par l'obtention de diverses subventions non pérennes.

Par ailleurs, la CAF est partenaire de l'activité de soutien à la parentalité.

Dans l'objectif de développement des services aux familles, la CAF 92 finance fin 2014 les travaux de la chargée de mission, madame D'ABOVILLE pour améliorer et pour enrichir le site internet de l'UDAF 92 en y développant des pages consacrées au « soutien à la parentalité ».

Les pages « Famille-Info 92 » du site Internet doivent être améliorées et enrichies (création d'une Foire aux Questions) pour aider davantage les parents à trouver rapidement une réponse de 1er niveau à l'information recherchée. Ce temps dégagé permettra à la chargée de mission de consacrer plus de temps à l'écoute de parents en difficulté pour lesquelles les problématiques sont plus complexes.

Création de « liens de site à site », entre l'UDAF 92, la CAF 92, le CG 92, les mairies et les associations familiales dont les adhérents sont des familles demandeuses d'informations pour les « aider au quotidien ».

La finalité recherchée est d'enrichir les compétences parentales ou d'orienter plus rapidement les familles vers des structures adaptées lors de problèmes liés à la parentalité.

Un équilibre financier menacé par la faiblesse des fonds de la Cour d'appel de Versailles et des autres partenaires.

Les ressources de la Maison de la Famille dépendent fortement des recettes d'activité des villes et des autres partenaires financeurs (Conseil général, Conseil régional, Cour d'appel).

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a renouvelé sa convention de fonctionnement avec les services de médiation familiale via l'Union des services de médiation familiale du 92 (USMF) mais il n'est pas prévu de financement supplémentaire. Deux médiatrices tiennent la permanence du mardi pour mener des entretiens d'informations auprès de parent (s) orienté(s) par le magistrat pour résoudre leurs difficultés grâce à un accord amiable et librement consenti.

Les permanences d'information à la médiation familiale à destination des personnes âgées de Nanterre sont arrêtées définitivement fin 2014.

En revanche, le service a été approché fin 2014 pour la mise en place d'une permanence sur la commune de Chaville. Celle-ci est effective depuis le mois de février 2015.

II. Règles et méthodes comptables

Principes comptables

Les comptes de l'exercice sont conformes au plan comptable général adapté aux associations – établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général et du règlement comptable n°99-01-CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont audités par Mr DUMONT, commissaire aux comptes.

Dérogations

Aucune dérogation n'est à signaler.

Permanences des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III. Complément d'informations relatif au bilan

1. Tableaux des immobilisations et des amortissements

Le matériel informatique hors service est sorti du bilan actif. Aucun investissement n'a été fait sur l'exercice 2014.

Aucun nouveau prêt au personnel n'a été accordé sur l'exercice 2014. Les remboursements arriveront à échéance sur l'exercice 2016.

III-1.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
RUBRIQUES (a)				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 806	0	1 806	0
Immobilisations financières	1 872	0	768	1 104
TOTAL	3 678	0	2 574	1 104

Système de base

III-1.2. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
RUBRIQUES (a)				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 806	0	1 806	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	1 806	0	1 806	0

Système de base

III 1-3. TABLEAU DES PROVISIONS

I. Cadre général

SITUATIONS	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
RUBRIQUES (a)				
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	1 500	7 400	0	8 900
Provisions pour dépréciatio	0	0	0	0
TOTAL	1 500	7 400	0	8 900

b

Pour répondre à son obligation de gratification minimale des stagiaires et permettre aux médiateurs de continuer à en accueillir, il est décidé de provisionner la somme de 1 000€.

Nous avons pu constater certaines difficultés dans l'utilisation des locaux de la maison de la famille entre les médiatrices et la chargée de mission PIF et SPAR, ce qui nous amène à provisionner 4 900€ pour nous permettre d'agencer au mieux leurs espaces professionnels. Il est devenu nécessaire de mieux les équiper en mobilier (bureaux, armoires fermant à clef, trieur...).

Pour optimiser les informations et la communication liée à l'activité du service de médiation familiale, une somme de 1 500€ est provisionnée pour l'entretien du site Internet par un webmaster.

2. Les fonds dédiés

Fonds dédiés à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fonds dédiés à la clôture
0	5 000	0	5 000

En raison, d'un arrêt de maladie de plusieurs semaines, la chargée de mission du soutien à la parentalité n'a pas été en mesure de réaliser toutes les actions de soutien à la parentalité prévues. En conséquence, la somme de 5 000€ est positionnée en fonds dédiés pour lui permettre de bénéficier d'un report de ses projets 2014.

3. Echéance des créances et des dettes

Système de base

532-4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an		Échéances à moins 1 an	Échéances	
						à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :							
Créances rattachées à des participations	20	0	20	Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Prêts (1)	1 084	768	316	Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0
Autres	0	0	0	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit			
				dont :			
				-	0	0	0
				-	0	0	0
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières	0	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	0	0	0	Dettes Fournisseurs	3 414	3 414	0
Autres	56 753	56 753	0	Dettes fiscales et sociales	63 717	27 402	36 315
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	Dettes sur immobilisations	0	0	0
Charges constatées d'avance	1 464	1 464	0	Autres dettes (3)	13 196	13 196	0
				Produits constatés d'avance	0	0	0
TOTAL	59 320	58 984	338		80 328	44 013	36 315

Les créances immobilisées seront à échéance courant 2016. Les autres créances seront encaissées sur l'exercice 2015 pour leur intégralité.

Les dettes fournisseurs seront payées début 2015. Les dettes fiscales et sociales seront également réglées sur le premier trimestre 2015 pour 27 402€ (URSSAF, caisses de retraite, ...) hormis les dotations aux provisions pour retraite et pour congés payés pour un montant de 36 315€.

IV. Complément d'informations relatif au compte de résultat 2014

Le résultat global de la Maison de la Famille se répartit comme suit :

ACTIVITE	Produits	Charges	Résultat
PIF (Point Info famille)	9 217,17	9 217,17	0,00
SPAR (Soutien à la parentalité)	20 458,50	20 330,19	128,31
Médiation familiale	190 058,56	189 786,81	271,75
Total	219 734,23	219 334,17	400,06

Maison de la famille des Hauts-de-Seine
Association à but non lucratif déclarée le 3 janvier 1973 à la préfecture des Hauts-de-Seine (n° 15/7041)
10bis, Avenue du Général Leclerc 92210 Saint-Cloud
SIRET 301 626 545 00026 APE 8899B

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES,
PRÉSENTÉ DEVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2015.**

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous avons pu collecter, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1/ Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous n'avons été avisés d'aucune convention nouvelle.

2/ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieures et se poursuivant sur l'exercice

La convention d'objectifs pour la période 2013-2014 entre l'UNAF et l'UDAF 92 se traduit par un reversement par l'UDAF 92 sous forme de subvention provenant de la part 2 du fonds spécial de la CNAF, pour l'action de développement du service de soutien à la parentalité et pour la contribution de la chargée de mission à une enquête.

Pour le reste, des liens d'hébergement et de secrétariat unissent l'UDAF 92 à son « satellite », qui n'a d'autre raison d'être que de prolonger la mission de l'UDAF sur ses missions d'aide à la famille.

Paris, le 12 juin 2015



Associés en Audit

Jérôme Dumont

Maison de la famille des Hauts-de-Seine
Association à but non lucratif déclarée le 3 janvier 1973 à la préfecture des Hauts-de-Seine (n° 15/7041)
10bis, Avenue du Général Leclerc 92210 Saint-Cloud
SIRET 301 626 545 00026 APE 8899B

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS 2014,
PRÉSENTÉ DEVANT L'ASSEMBLÉE DU 16 JUIN 2015.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée de l'association, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association de la Maison de la famille des Hauts-de-Seine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels de votre association ont été arrêtés par son conseil d'administration du 17 mars 2015. Il nous appartient, sur la base d'un audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de la Maison de la famille des Hauts-de-Seine sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

II.- Justification des appréciations

En application des dispositions du code de commerce, relatives à la justification des appréciations des commissaires aux comptes, nous attirons votre attention sur l'annexe des comptes annuels. L'équilibre financier des missions sociales de l'association est directement tributaire du soutien que lui apporte l'association UDAF 92. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier 2014 de l'association.

Paris, le 12 juin 2015



Associés en Audit

Jérôme Dumont